

**COMMUNE DE SAINT HILAIRE DE VILLEFRANCHE**

**COMpte-rendu réunion du conseil municipal**

**Séance du 22 mars 2017 à 18H30 sur convocation du 15 mars 2017**

**PRÉSENTS** : *M. BASCLE Didier, M. MARIE Jean-Michel, Mme Viviane PERROGON, M. CHAILLOU Michel, Mme ROUX Sylvie, Mme Isabelle BONNIN, M. DESRENTES Ludovic, Mme Amandine GENAUD, Mme NEAU Mireille, M. NICOLEAU Benjamin, M. VOTAT Michel, M. VINET Emmanuel.*

**ABSENTS** : *Mme Patricia LOIZEAU a donné pouvoir à Jean Michel MARIE, M. Serge GOUINAUD a donné pouvoir à Mireille NEAU, Mme Sonia SEYNAT a donné pouvoir à Ludovic DESRENTES,*

Madame Mireille NEAU a été nommée secrétaire de séance.

**Ajout d'un point à l'ordre du jour : FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS MUNICIPAUX**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal d'une évolution du calcul des indemnités de fonction des élus, du fait de la réforme initiée par le gouvernement dans le cadre du protocole « Parcours professionnels carrières et rémunérations (PPCR) ». L'indice brut terminal de la fonction publique, servant de base au calcul des indemnités de fonction, a augmenté. Il est proposé au conseil municipal de ne pas modifier les taux de calcul des indemnités des élus : Indemnité du Maire : 38 % de l'indice terminal de la fonction publique, Indemnités des Adjoints : 14,5 % de l'indice terminal de la fonction publique, Indemnité de fonction de conseiller municipal délégué auprès de la communauté de communes : 6 % de l'indice terminal de la fonction publique,

- Adopté à l'unanimité.

**DEMANDE DE SUBVENTION DETR – AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L' EGLISE – MISE EN ACCESSIBILITE**

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement de la place de l'église. La commune souhaite dynamiser son centre bourg en favorisant l'accès de la place aux piétons, en assurant la mise en accessibilité des lieux et en valorisant l'identité architecturale du centre bourg.

Le montant prévisionnel de l'opération est de : 130 486,72 €.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant : 40% demandés au titre de la DETR et 15 000 € au Conseil départemental au titre des amendes de police, soit 63 292,03 restant à charge de la commune.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès de l'Etat, au titre de la DETR.

Adopté à l'unanimité.

**DEMANDE DE SUBVENTION DETR – AMENAGEMENT DU PARKING DU CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 20 septembre 2016 par laquelle le Conseil municipal décidait de lancer les travaux d'aménagement du parking du centre de première intervention en 2017 et d'étudier la mise en place d'un sens unique de circulation afin d'améliorer la sécurité. Il présente le projet d'agrandissement du parking et précise qu'il comprend l'installation d'un séparateur d'hydrocarbures.

Le montant prévisionnel de l'opération est de : 24 622,50 € HT

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant : 60% à charge de la Commune et 40 % au titre de la DETR.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès de l'Etat, au titre de la DETR.

Adopté à l'unanimité.

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE – AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L' EGLISE – CREATION DE CHEMINEMENTS DOUX SECURISES**

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement de la place de l'église, qui favorise l'accès de la place aux piétons, en assurant la mise en accessibilité des lieux et en valorisant l'identité architecturale du centre bourg.

La place de l'église est située sur les routes départementales RD 150 et RD 124.

Le montant prévisionnel de l'opération est de : 130 486,72 €

Le plan de financement prévisionnel du projet a été présenté précédemment.

Monsieur le Maire propose de demander une subvention au Conseil départemental, au titre des amendes de police, à hauteur de 15 000 €, soit 30% d'une dépense plafonnée à 50 000 €

Adopté à l'unanimité.

### **REGULARISATIONS COMPTABLES DE RETENUES DE GARANTIES**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, suite à un contrôle, le juge des comptes nous demande de régulariser les retenues de garanties de plusieurs marchés.

Il s'agit des Lot n°3 du marché de travaux d'aménagement du parking de la mairie et des écoles, lot n°1 du marché de travaux d'extension de la salle polyvalente, lot n°5 et n°6 du marché de travaux de construction du réfectoire et le lot n°2 du marché de travaux de réfection de l'église. Ces travaux ont fait l'objet de malfaçons ou n'ont pas été achevés par les entreprises concernées.

Il est proposé au Conseil municipal de ne pas lever les réserves et de récupérer les sommes correspondant aux retenues de garantie des marchés attribués aux entreprises.

Adopté à l'unanimité.

### **DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE POITOU-CHARENTES (EPF PC)**

Suite à l'approbation du plan local d'urbanisme et notamment à l'instauration du droit de préemption urbain, Monsieur le Maire propose de renouveler la délégation du droit de préemption urbain à l'EPF, à qui la Commune a confié une mission de portage foncier, par délibération du 28 janvier 2016, uniquement sur les périmètres définis sur le plan annexé, pour la durée de la convention et de ses avenants éventuels.

Adopté à l'unanimité.

### **SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE CLASSE CM2 SAINT HILAIRE DE VILLEFRANCHE**

Monsieur le Maire présente une demande de subvention de la part de la classe de CM2 de l'école primaire, pour leur sortie "Classe découverte" à l'Île d'Oléron, du 3 au 7 avril 2017. La sortie scolaire concerne 13 élèves de la commune.

Monsieur le Maire propose d'octroyer une subvention équivalente à celle de l'an passé, soit 18 euros par enfants habitant la commune de Saint-Hilaire de Villefranche.

Adopté à l'unanimité.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Mme PERROGON demande si les trottoirs seront refaits après les travaux ? Monsieur le Maire répond par l'affirmative, mais qu'il faut au préalable que le sol se tasse.
- Le 15 avril 2017, le club de Hand fête ses 40 ans, la gratuité de la salle polyvalente est accordée.
- Dans le cadre de la semaine « 7 jours pour bouger » organisé par la CDC Vals de Saintonge, les associations hilairoises se mobilisent, le 14 juin 2017 : Nautique club hilairois, gym volontaire, handball, cyclisme, foot, tennis, reiki...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45

Le Maire,  
Didier BASCLE



Les délibérations sont consultables en mairie

Site Internet de la mairie <http://www.sainthilairedevillefranche.fr>